

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02576 Numéro SIREN : 904 574 720 Nom ou dénomination : 2V INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011716

11716

SAS 2V INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 70, boulevard de Strasbourg – 83000 TOULON
.....
RCS de TOULON n° 904 574 720

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
DU 18 MAI 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Et le 18 mai à dix-huit heures,

Les associés de la société 2V INVEST, SAS au capital social de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, dont le siège social est sis 6, Rue Picot – 83000 TOULON, immatriculée au RCS de TOULON sous le n° 904 574 720, (ci-après dénommée la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation orale du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick VINOLO, Président de la Société 2V INVEST.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que :

- Monsieur Patrick VINOLO propriétaire de 50 actions, est présent.
- Monsieur Christophe VINOLO propriétaire de 50 actions, est présent.

Les associés présents possèdent ainsi 100 actions représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société (1.000 €).

Le Président constate que les associés présents réunissant l'unanimité, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Tous les associés présents acceptent d'assister et de voter à la présente Assemblée qu'ils considèrent comme valablement tenues bien que convoquée oralement par la présidence dans la mesure où ils attestent avoir eu préalablement connaissance de toutes informations utiles et du rapport du Président sur le projet des résolutions présentées au vote à la présente Assemblée.

Patrick VINOLO Président et Associé	Christophe VINOLO Associé
	

Le Président met à la disposition des associés :

- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le tableau des résultats financiers ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION APPROBATION DES COMPTES ET BILAN

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par une perte nette comptable de **700 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate et approuve les créances des associés sur la société, inscrites au 31 décembre 2022 à leur compte courant d'associé respectif, savoir :

Patrick VINOLO Président et Associé	Christophe VINOLO Associé
	

- Pour Monsieur Christophe VINOLO 330.743 €
- Pour Monsieur Patrick VINOLO 48.742 €

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice écoulé s'élevant à 700 euros en report à nouveau afin de l'apurer par des bénéfices ultérieurs.

ORIGINE :

Résultat de l'exercice : - 700 euros

AFFECTATIONS :

Report à nouveau : - 700 euros

TOTAL REPORT A NOUVEAU - 700 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et après avoir entendu lecture du rapport spécial du président sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce, approuve successivement à l'unanimité des associés ayant droit de vote chacune des conventions mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION POUVOIRS

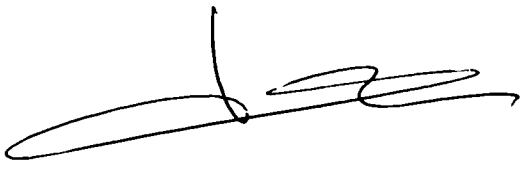
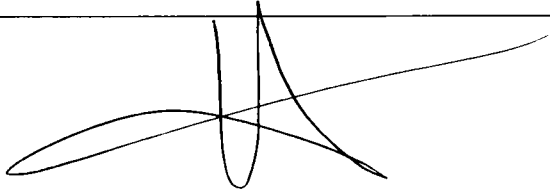
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et d'en faire le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce, et autres qu'il appartiendra.

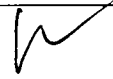
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Patrick VINOLO Président et Associé	Christophe VINOLO Associé
	

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-huit heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 4 pages qui, après lecture, a été signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Patrick VINOLO Président et Associé	
Christophe VINOLO Associé	

Patrick VINOLO Président et Associé	Christophe VINOLO Associé
	

SAS 2V INVEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 70, boulevard de Strasbourg – 83000 TOULON

.....

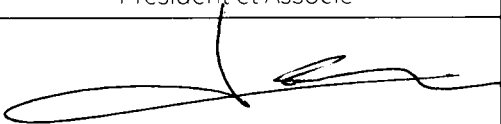
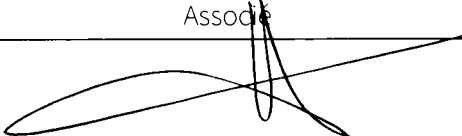
RCS de TOULON n° 904 574 720

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2023 APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à 700 euros, en report à nouveau afin de l'apurer par des bénéfices ultérieurs, portant son montant total à la somme de 700 euros.

RESULTAT DU VOTE

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Patrick VINOLO Président et Associé	Christophe VINOLO Associé
	

- BILAN ACTIF -

SAS 2V INVEST

dû 19/10/2021 au 31/12/2022

	N		N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles (1)			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participation évaluées selon méthode équivalence			
Autre participations			
Créances rattachées à participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	378 291		378 291
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	810		810
Capital souscrit et appelé, non versé			
Trésorerie			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	684		684
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance			
Frais d'émissions d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	379 785		379 785
TOTAL ACTIF GENERAL	379 785		379 785

Renvois:

- (1) Dont droit au bail :
- (2) Dont part à moins d'un an :
- (3) Dont part à plus d'un an :

certificat conforme

- BILAN PASSIF -

SAS 2V INVEST

du 19/10/2021 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1000)	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-700	
Situation Nette	300	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	300	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	379 485	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	379 485	
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	379 785	
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	379 485,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

SAS 2V INVEST

du 19/10/2021 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises	178 500		178 500	
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net	178 500		178 500	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
	Total des produits d'exploitation I (1)		178 500	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			556 791	
Variation de stock (marchandises)			-378 291	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			702	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort.				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi..				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov..				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p..				
Autres charges				
	Total des charges d'exploitations II (2)		179 202	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-702	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo..				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			2	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)		2	

- COMPTE DE RESULTAT -

SAS 2V INVEST

du 19/10/2021 au 31/12/2022

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-700	
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-700	
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

PROCURATION

Je soussigné :

Monsieur Patrick VINOLO,
Né le 4 juillet 1963 à MARSEILLE (13000),
De nationalité Française,
Divorcé,
Demeurant et domicilié 52, Allée Beauregard – La Condamine – 83160 LA VALETTE DU VAR.

Agissant en qualité de président de la société 2V INVEST SAS

Donne par les présentes, TOUS POUVOIRS à :

Me Christophe VINOLO
Avocat au Barreau de TOULON,
demeurant et domicilié 6 Rue Picot, 83000 TOULON,

de pour moi, en mon nom et au nom de la **Société 2V INVEST SAS** faire au Centre de Formalités des Entreprises (R.M. et/ou R.C.S.) et/ou au Greffe du Tribunal de commerce de TOULON tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant ladite Société,

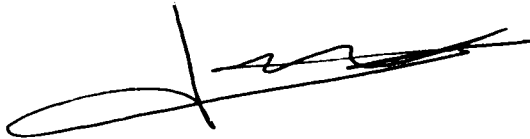
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer et certifier conforme tous statuts, assemblées générales, actes, documents et requêtes utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à TOULON

Le 06/09/2023

Le Mandant
M. Patrick VINOLO



Le Mandataire
Me Christophe VINOLO
« Bon pour acceptation de pouvoir »

Bon pour acceptation de pouvoir

